

Beychac le, 9 juillet 2012

SYSDAU
Hangar G2
Quai Armande Lalande
BP 88
33041 BORDEAUX Cedex

A l'attention de Madame Sylvia LABEQUE, Directrice

Affaire suivie par Monsieur Florian REYNE (ID : 05.57.97.38.15)

Pièce jointe : Courrier vignobles MASSE

Madame,

Dans le cadre de l'examen du SCOT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise, je fais suite au courrier (dont ci-joint copie) en date du 30 juin 2012 des Vignobles MASSE de classement de leur parcelle ZA 264 (ancienne ZA 87) sur la Commune de Pompignac.

Monsieur Massé a émis, en 2009, auprès de Monsieur le Maire de POMPIGNAC, son désaccord sur le classement de la parcelle en zone d'activité lors de la révision du PLU de cette Commune en 2009. Il souhaite avec insistance le maintien de ladite parcelle en zone viticole pour les raisons invoquées dans le courrier précité et notamment par le fait que son fils désire s'installer en JA au sein du GAEC familial pour exploiter la propriété et donc la parcelle concernée.

De ce fait, dans le cadre de sa mission de défense des terroirs viticoles d'AOC, le Syndicat Viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur entend soutenir cette demande et vous prie ardemment de bien vouloir classer **la totalité de la parcelle ZA 264, sur la commune de Pompignac, en zone sanctuarisée.**

Vous voudrez bien nous tenir informés des suites données et nous faire parvenir la copie des cartes mises à jour une fois la demande examinée par le Bureau du SYSDAU.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée et de nos salutations les meilleures.



Bernard FARGES
Président

P.J. Copie courrier



- 6 JUIL. 2012

Pompignac le 30 juin 2012

Syndicats des Bordeaux et Bordeaux sup
Maison de la Qualité
1 Route de Pasquina

33750 Beychac et Caillau

Monsieur le président,

Suite à un examen du SCOT de l'aire métropolitaine Bordelaise, j'ai constaté qu'une partie de la parcelle ZA 264 (ancienne ZA 87) sur la commune de Pompignac, en bordure de l'avenue du Périgord (ancienne RN89) avait été sortie de la zone viticole. Je viens par la présente manifester mon désaccord sur ce nouveau zonage pour trois raisons :

- 1) La propriété fait 26 ha d'un seul tenant planté à 80 % en vigne, la zone concernée est plantée en vigne de 10 ans et de 4 ans
- 2) Cette zone va diminuer la visibilité de la propriété, ce qui nous pose un préjudice pour la vente directe, sachant que nous sommes agréés « Vignobles et chai en Bordelais » et « Bienvenue à la ferme »
- 3) Mon fils Nicolas vient de terminer sa formation d'ingénieur à Purpan, il a suivi les 25, 26 et 27 juin 2012 son stage 21 heures en vue de s'installer JA au sein du GAEC familial

Pour ces raisons, déjà évoquées le 4 août 2009 en mairie de Pompignac à Monsieur le maire et au premier adjoint qui, vouait classer cette parcelle en zone d'activité lors de la révision du PLU en 2009. Je vous demande de me défendre, afin que la totalité de la parcelle cadastrée ZA 264 reste classée viticole.

Restant à votre disposition pour plus de renseignements, je vous prie de croire, Monsieur à l'expression de mes salutations distinguées ;

Francis Massé

Siège social: Château Queyssard 17 avenue du Périgord
33 3370 Pompignac

Tél.: 05.57.34.11.38 **Télécopie** 05.57.34.00.58

Mail: contact@vignobles-masse.com

<http://www.vignobles-masse.com>

Beychac le, 9 juillet 2012

SYSDAU

A l'attention de Sylvia LABEQUE, directrice
Hangar G2
Quai Armande Lalande
BP 88

33041 BORDEAUX Cedex

Affaire suivie par Monsieur Florian REYNE (ID : 05.57.97.38.15)
Pièce jointe : Courrier vignobles MASSE

Madame,

Après examen de la demande des Vignobles MASSE et au vu de la défense des intérêts de la viticulture, l'ODG des Bordeaux et Bordeaux Supérieur demande le classement de la totalité de la parcelle ZA 264 sur la commune de Pompignac en zone sanctuarisée.

Vous voudrez bien nous tenir informé des suites données et nous faire parvenir la copie des cartes mise à jour une fois la demande examinée par le bureau du Sysdau.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

~~Florian REYNE,~~
Responsable du Service Technique.

Handwritten notes in blue ink:
D h e - c -
vign u e sanctuar
- e fut * D h intracible
U v e